

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

DÉCEMBRE 2014

AMiO

COUP DE Foudre SOCIAL

DOSSIER P. 4

70^e année - n°11 - Décembre 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



ÉDITO

La division : un danger !
Une obligation : l'unité !
P. 3



LE MOT QUI PUE

Sauvage, vous avez
dit sauvage ?
P. 7



AMiO

Secteur IX – PAPO
Réagissez ! Nous comptons
sur vous ! P. 15

MOBILISATION EXCEPTIONNELLE ! NOUS ÉTIIONS PRÈS DE 150 000 !

Ce jeudi 6 novembre 2014 restera à jamais marqué dans notre histoire sociale.
Près de 150 000 manifestants ont défilé sur Bruxelles pour dénoncer la politique du gouvernement Michel,
la plus antisociale que nous ayons connue depuis 1945 !

La cible, c'est nous !



Crédits photographiques de cette Tribune :
PPICS Banque d'images – Lillo Augello – Salim Hellalet Photography – CGSP wallonne

La division : un danger ! Une obligation : l'unité !

Le gouvernement des droites n'a même pas essayé de critiquer le comptage, c'est un signe. Cette première mobilisation massive a vraiment été une réussite. Des incidents ont bien eu lieu en fin de parcours. Ces débordements, aussi inacceptables soient-ils quand ils atteignent aux personnes, ne peuvent masquer le message que plus de 120 000 personnes ont martelé : NON à ces mesures qui touchent uniquement les travailleurs ; NON à ce gouvernement !

Il faut remonter à 1986 pour une mobilisation de cette importance et c'était déjà un gouvernement de droite. Un De Croo était déjà au gouvernement et le père de l'amer Michel présidait le PRL. Ce 6 novembre, de nombreuses personnes manifestaient pour la première fois de leur vie et tous les travailleurs étaient présents : ceux qui ont un emploi et qui craignent de le perdre, ceux qui ne veulent pas travailler plus longtemps et ceux qui, désespérément, en cherchent depuis des mois, voire des années.

En face, le gouvernement des droites fourbit ses stratégies classiques stigmatisant la violence, comme si elle était le fait de l'ensemble des manifestants et refusant de voir ce que leurs comportements et leurs décisions portent de violences sociales au monde du travail. L'autre stratégie est de monter les travailleurs les uns contre les autres. On brosse dans le sens du poil les indépendants (même si les mesures vont les toucher aussi). Ils font croire aux travailleurs que tout est de la faute des étrangers et, quand ce ne

sont pas les étrangers qui sont stigmatisés, ce sont les chômeurs, ces fainéants, qui mettent à mal la sécurité sociale !

Nous devons combattre ces discours ! D'abord et avant tout parce qu'ils sont faux mais aussi parce qu'ils ne visent qu'à diviser la réaction du monde du travail face aux attaques. **Il y a une alternative, c'est l'unité !** Les travailleurs immigrés ne volent rien aux Belges (ils apportent même des richesses), ce sont les entrepreneurs qui y font appel qui spolient les travailleurs. Et les chômeurs sont face à un manque d'emplois aggravé par la politique économique désastreuse menée par les pays de l'Union européenne dont la Belgique.

Dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, tous les responsables syndicaux doivent tout faire pour veiller à la réussite de notre mouvement et donc à l'unité des travailleurs. C'est la condition indispensable pour réussir notre combat et empêcher le démantèlement de la sécurité sociale et des services publics.

Travailleurs, travailleuses, chômeuses et chômeurs, immigré(e)s, l'unité est notre salut ; la division notre perte. Tous et toutes ensemble contre ce gouvernement des droites !

Toutes et tous ensemble contre les mesures antisociales d'où qu'elles viennent de ce gouvernement ou d'un autre !



LE COUP DE FO

Un coup de gueule par Marc Sinnaeve,

Chargé de cours en Presse et information à l'IHECS

On la voit, on l'entend, on la sent monter. Non, pas la « grogne sociale » ! Cette métaphore est omniprésente dans les titres de presse ou dans les lancements de sujets radio ou télé ; elle relègue la protestation sociale au rang de l'irrationnel ou de l'agressivité animaliers.

On n'est pas des bêtes, en vérité. Idem pour les grèves dites « sauvages », c'est-à-dire déclenchées sans préavis.

Qualifie-t-on de sauvage, à propos d'un mode de décision pourtant comparable, la décision de faire passer l'âge légal de la pension à 67 ans, alors qu'aucun des programmes des partis néo-gouvernementaux n'en affichait le projet ? Non.

Qualifie-t-on de sauvage la présence, dans l'accord de gouvernement, d'une série de mesures en matière de salaire, de durée du travail, d'emploi, de sécurité sociale qui, depuis 70 ans, relèvent des prérogatives de la négociation entre interlocuteurs sociaux ? Non.

Depuis la fin des années 1980, certes, on note une intervention accrue de l'acteur étatique dans la concertation. Mais, jusqu'ici, le gouvernement avait pour ainsi dire toujours situé son action en aval de la dynamique des pourparlers entre employeurs et syndicats : après constat d'un blocage de la négociation, ou pour en « huiler », financièrement, les rouages. Rien de tel, cette fois. L'exécutif fédéral décide avant même le début du dialogue social, à la place des acteurs patronaux et syndicaux... Et il les invite, pour la forme, à

discuter après coup, sur base de son propre agenda, comme on invitait, jadis, au château les métayers méritants et leurs épouses à venir prendre le thé, le dimanche après-midi.

Pareille démarche transpire la suffisance, et son contenu représente une attaque en règle des fondements, déjà ébranlés, de la cohésion sociale. Mais, en outre, donc, elle constitue une transgression inédite du pacte social de 1944, dont l'esprit et les conventions ont fait de la Belgique un modèle de pacification sociale.

Les jugements borgnes

Le gouvernement actuel, c'est-à-dire, aux yeux de la loi, le garant lui-même du système de relations collectives du travail, s'autorise, par son action, un décadrage total de la concertation sociale, une rupture d'une ampleur inédite des règles de celles-ci. Il devient alors difficile, voire intellectuellement aléatoire, de dénoncer une rupture « sauvage » des règles du droit de grève. De même, il peut paraître borgne ou, à tout le moins, partisan de condamner le manque d'encadrement, l'irrespect ou l'anarchie des mouvements de riposte initiaux d'une partie de la base syndicale. Et aussi regrettables ou condamnables soient-ils, les débordements physiquement violents de la fin de la manifestation nationale du 6 novembre étaient prévisibles, faute d'être légitimes. Ils sont l'expression d'une contre-violence face à une « violence structurelle » inouïe et première de la part de l'autorité publique fédérale, exercée contre les travailleurs, les allocataires sociaux, les classes populaires, les classes moyennes.

Ce dont il s'agit dans les rues et sur les rails bloqués n'est pas question d'humeur, fût-elle mauvaise, de jacquerie médiévale ou de manipulation politique extrémiste. Il y a opposition. Il



ORDRE SOCIAL

Il y a contestation. Il y a colère. Il y a révolte. Elles sont non pas spontanées ou émotionnelles, mais réfléchies, nourries. Par l'injustice, patente. Par le caractère idéologique transparent de la gouvernance économique de l'équipe Michel. Par l'obstination de la nouvelle majorité de conduire à son tour, en Belgique, une politique radicale de compétitivité salariale et de réformes structurelles du marché de l'emploi. Par la détérioration du bien commun, du service public, de la santé, du travail, de l'emploi, du bien-être, de la culture, des associations et des organisations intermédiaires elles-mêmes. Par le démantèlement accéléré de l'État social qu'elle signifie. Par la mise en terre de la société. Ceci se déroule, il est important de le souligner, au moment même où tout le monde en Europe et en dehors, de la Banque centrale à la Maison Blanche, du FMI au G20, des économistes hétérodoxes aux orthodoxes eux-mêmes, où tout le monde, donc, à part peut-être Madame Merkel (comme l'aurait dit le chanteur Renaud), admet que la gouvernance budgétaire européenne et les politiques compétitives de l'offre, menées conjointement dans la zone euro depuis 2010, ont étouffé la demande, déprimé les marchés intérieurs, enlisé les économies, appauvri les populations et augmenté les inégalités. Tout en renforçant le régime de financiarisation de l'économie, peut-on ajouter : six ans après le krach bancaire, les marchés financiers demeurent l'institution centrale du système économique mondial.

”
Les syndicats sont porteurs d'un élan de mobilisation, mais également d'un volant de propositions alternatives façon « Tapas » (comprendre *There are plenty of alternatives*)
 “

Un moment de haut voltage

Alors, oui, on le comprend et on le sent : il y a ébullition dans les esprits et le feu aux cœurs. On est dans ce que Christian Salmon, l'auteur de *Storytelling* et de *La cérémonie cannibale*, appelle des moments de « haut voltage », et Gilles Deleuze des « devenir révolutionnaires ». L'électrisation du corps social ne saurait, pour autant, être taxée d'irrationnelle, au motif qu'elle n'apporterait pas de solution. Le reproche, implicite, ne tient d'ailleurs pas : les syndicats sont porteurs d'un élan de mobilisation, mais également d'un volant de propositions alternatives façon « Tapas » (comprendre *There are plenty of alternatives*). La vieille Tina Thatcherienne (*There is no alternative*) a fait son temps : l'avenir de nos sociétés n'est pas voué à sa cuisine austéritaire, il se fortifierait, démocratiquement, rien qu'en consultant le menu varié de Tapas.

De ce point de vue, les coups de tonnerre qui résonnent libèrent des champs de possibles. Les coups de foudre qui s'abattent sur l'accord de gouvernement fédéral signifient le retour du « peuple absent ». Car, comme le rappelait le philosophe allemand Peter Sloterdijk, « *c'est leur colère synchrone contre l'arrogance sans bornes des puissants qui a appris aux petites gens qu'elles voulaient désormais être des citoyens* ». C'est le grand mérite du mouvement social à l'œuvre. Il est en train de déplacer le débat public de la scène médiatique du pouvoir vers la scène de la place publique. Il fait

entendre un autre langage que celui du pouvoir. Et c'est précisément lorsque l'on reprend le droit de nommer les choses autrement, d'abattre les clôtures discursives et les murs mentaux, que l'on crée les conditions d'un enrichissement du choix politique. Qui, lui-même, rend possible le changement social. C'est un enjeu de démocratie.

Arrêter de faire « comme si »

Car la vraie victoire du régime capitaliste, dans sa phase contemporaine, est de fonctionner à la manière de ce qu'Isabelle Stengers appelle un processus d'« *expropriation systématique de notre capacité de penser, ensemble, ce qui nous arrive* ». Le phénomène s'est accru et accéléré au fil du temps, en générant une sorte d'anesthésie mentale, en raison même de la « perte de temps » que supposent la pensée, la réflexion.

Certes, le niveau moyen d'éducation, d'information et de compréhension est devenu tel aujourd'hui que tous, peu ou prou, nous savons. On sait que le cours actuel des choses nous mène droit dans le mur. Économiquement, écologiquement, socialement, démocratiquement. On le sait. Et, pourtant, comme disait De Gaulle, on y va tout droit, parce qu'on doute d'être capable d'imprimer au futur un cours autre que celui de la certitude de la crise sans fin.

Le discours de « la crise », de ce point de vue, permet de gérer les populations, de mettre leurs réactions potentielles en couveuse. La « crise » du système des pensions de retraite doit faire accepter l'allongement de la durée de la carrière. La crise de l'emploi justifie le service obligatoire pour les chômeurs. La crise des finances publiques ne peut se résoudre que par l'austérité budgétaire à marche forcée. La crise n'est plus un moment décisif

où il faut choisir une voie pour s'en sortir ; elle est une mise en suspens infinie du débat, de la pluralité des chemins qui s'offrent à nous, elle est un état d'exception permanent. Ce n'est pas le monde qui va mal, c'est nous qui allons mal au monde.

On fait comme si on ne savait pas. Comme si « tout ça » était inévitable. Comme s'il était inévitable de faire payer la facture de la criminalité financière aux populations. Comme si on ne savait pas que la réduction drastique annoncée des moyens du service public, en Belgique comme en dehors, n'allait pas accroître, structurellement, la vulnérabilité au sein du corps social tout entier, ainsi que les manifestations de méfiance, de rejet, d'égoïsme, réel celui-ci, qui en sont les effets secondaires. Cet auto-aveuglement, alimenté par les multiples écrans qui nous distraient du réel, qui nous en détournent, fait de notre « vraie-fausse impuissance » le sentiment le plus largement partagé et le plus anxiogène qui soit.

En cela, la lutte sociale qui s'est engagée est une façon d'arrêter de « faire comme si ». De retrouver prise sur le présent. Et sur la présence. Car la crise que nous vivons est peut-être avant tout celle de la présence, de notre présence au monde, à nous-mêmes et aux autres. Ceux qui se sont lancés dans le mouvement social le savent, le sentent : dans l'action, on est connecté aux raisons de sa lutte ainsi qu'à celles des autres. Le coup de foudre n'est jamais loin.



Les cheminots, cœur de la résistance sociale

Que les cheminots, dès aujourd'hui comme demain, soient à la pointe du mouvement n'a rien à voir avec un quelconque corporatisme. De tout temps, les travailleurs du rail ont été au cœur de la résistance sociale, comme l'ont montré tant d'œuvres littéraires ou cinématographiques. Parce qu'ils sont l'incarnation et la conscience politisées (au sens le plus général du terme) du service public. Et parce qu'ils appartiennent à une entreprise-secteur économiquement stratégique, l'impact de leurs actions est sans commune mesure. Alors que les salariés syndiqués d'autres secteurs, bien que plus nombreux, éprouvent plus de peine à mobiliser et à agir avec la même force en raison de leur dispersion dans un très grand nombre d'activités et d'entreprises. Pour cette raison, bien que répondant à des considérations d'ordre économique, la filialisation de la SNCB, la privatisation ou la libéralisation des chemins de fer, l'introduction d'un service minimum sur le rail sont aussi autant de manières de tenter de fragmenter la puissance unitaire des cheminots.



Cet article est publié et mis à jour par l'auteur avec son aimable autorisation.

Sauvage, vous avez dit sauvage ?

Il a suffi de deux, trois grèves déclenchées par les cheminots et d'une action symbolique contre le siège du MR pour assister à un déferlement médiatique sans précédent, poussant même une chaîne de radio à se demander si la Belgique n'était pas proche d'un état insurrectionnel.

Et dans ce cadre, pas question de parler de grèves spontanées, ni émotionnelles ou d'une action symbolique ! Non, il s'agit tout de suite d'évoquer des actes sauvages, voire des comportements de hooligans, des excès et des débordements. Ainsi, à en croire son président, le siège du MR aurait été victime d'une mise à sac ! À quelles fins, ce vocabulaire martial est-il déployé ? Pourquoi cette assimilation quasi constante à l'agressivité animalière (pour rappel, n'importe quel mouvement social se voit vite caractérisé par l'expression « mouvement de grogne ») ? Pourquoi cette volonté évidente de travestir la situation sociale en grossissant les événements ?

Tentative de disqualification

Ce recours à l'exagération permanente par les classes dominantes et leurs chiens de garde, cet usage constant de l'hyperbole visent en tout premier lieu à disqualifier les représentants des travailleurs et des classes populaires ainsi que les tenants de toute alternative politique. Le seul choix restant serait celui que les élites nous offrent, un choix aux ordres de la déraison marchande. Accuser quelqu'un de sauvage (bientôt de barbare et de terroriste ?) revient obligatoirement et définitivement à disqualifier son combat ou ses idées et à en faire un vaincu potentiel.

Par ces exagérations, il s'agit aussi d'insinuer la peur parmi l'opinion publique, d'insinuer l'idée que la lutte ne servira de toute façon à rien et qu'il est hors de question de s'associer à ces « sauvages ». Pour les tenants de ce discours, il est en effet question d'enlever toute légitimité à la lutte, seul moyen de s'attaquer au statu quo et au maintien des privilèges

qu'ils s'arrogent et qu'ils ne céderont bien évidemment pas volontairement.

« Que les dominants aient intérêt à maintenir, voire à amplifier les conditions qui garantissent le maintien de leurs positions relève de l'évidence et on ne peut douter qu'ils soient prêts à mener une guerre totale (et qu'ils s'y préparent) contre ceux qui prétendraient remettre en cause leurs privilèges... et l'art des dominants consiste à faire en sorte qu'une fraction des dominés pensent avoir intérêt au maintien du statu quo »¹.

L'opresseur détermine la forme de la lutte

Par ces exagérations, il s'agit en somme de refiler aux opposants la patate chaude de la violence. Or, face à la virulence idéologique des propositions reprises dans l'accord de gouvernement, face au simulacre de concertation sociale élaboré par ce même gouvernement, face au démantèlement programmé des services publics, il est légitime de se demander où se situe la sauvagerie.

Cet accroissement programmé des inégalités, toutes ces mesures vexatoires d'un gouvernement au service exclusif des employeurs sont autant de facteurs de stress et de mal-être qui vont peser sur les travailleurs et les travailleuses. En outre, ils constituent des sources de violence et de pression qui causeront assurément des destructions plus que quelques escarmouches devant un siège de parti. Pourtant, pratiquement personne ne les qualifie de « sauvages ». Pratiquement personne ne désigne ce mépris et cette arrogance de « sauvages ». Or, dans ce cadre, il est



pertinent de rappeler que c'est toujours l'opresseur, non l'opprimé, qui détermine la forme de la lutte.

Retourner le stigmate

Face à cette volonté persistante de disqualification des tenants d'une alternative politique, il s'agit de tenir bon, de refuser les termes du débat, de qualifier nous-mêmes les actes posés, voire, parfois, de retourner le stigmate (qui sont les sauvages ? Qui pratique la violence ?), car, pour les médias dominants, « il suffit de toujours éclairer les événements avec la même perspective et on habitue son public à ne plus valider que celle-là. »²

Pour contrer cette hégémonie, cette influence culturelle qui induit un consentement passif, la lucidité et la vigilance sont de mise, car les vampires ne supportent pas la lumière du soleil !

Sauvagement vôtre !

1. Jérôme Baschet, *Adieux au capitalisme, autonomie, société du bien-vivre et multiplicité des mondes*, Paris, La Découverte, 2014, p. 153.
2. Simon Tremblay-Pépin, *Illusions, petit manuel pour une critique des médias*, Montréal, Lux, 2014, p. 38.

Attaque gouvernementale contre la culture à Bruxelles

« Quand j'entends le mot culture, je sors mon flingue¹ ». Telle semble être la devise du gouvernement fédéral dominé par le MR et la N-VA au regard des énormes réductions de budgets qu'il entend imposer à des institutions culturelles et scientifiques de premier plan. C'est un coup d'arrêt qui est porté à la dynamique et au rayonnement culturel de Bruxelles, car avec 30 % d'économies imposées, les conséquences sur la programmation, les échanges, l'emploi seront considérables.

L'art et la culture ont toujours été considérés avec méfiance et mépris par l'extrême droite. Elle les considère comme un luxe futile, voire « dégénéré ». Pour cause, ce sont des composants essentiels des systèmes démocratiques car ils sont l'espace de la créativité ; qu'ils donnent à réfléchir et contribuent à développer l'esprit critique et la liberté de pensée. Sous prétexte de répartition des efforts budgétaires exigés par les politiques d'austérité, le gouvernement Michel s'attaque aux institutions fédérales actives dans les domaines de la politique scientifique et de la culture.

Scinder, diviser

L'accord de gouvernement annonçait déjà la suppression de BELSPO, le service public fédéral de la politique scientifique qui apportait un précieux soutien à dix établissements scientifiques fédéraux dont la majorité est installée à Bruxelles. C'est le cas des Musées royaux d'Art et d'Histoire, des Musées royaux des Beaux-arts, du Musée des Sciences naturelles, de l'Institut royal de météorologie ou de la Bibliothèque royale, pour ne citer qu'eux. En plus d'un soutien logistique et en personnel, BELSPO coordonnait des programmes de recherche en favorisant les échanges. En décidant de supprimer BELSPO, le gouvernement retire des moyens indispensables au bon fonctionnement de ces établissements, mais surtout, il les isole les uns des autres, il divise, il scinde contre toute logique de collaboration transversale ; contre la volonté des acteurs et contre et au mépris de toute concertation.

Vandalisme

On ne s'étonnera pas que ces gens qui prônent la division et la mise en concurrence des régions, le relativisme des mémoires, s'en prennent ensuite à la culture. C'est que les institutions culturelles fédérales que sont le Théâtre royal de la Monnaie, le Théâtre national, l'Orchestre national de Belgique, le Palais des Beaux-arts (BOZAR) ont une dimension symbolique importante en ce qu'ils représentent ce que la Belgique a pu initier et agréger dans le domaine artistique et ce par quoi elle brille toujours aujourd'hui sur le plan international. Ce saccage est bien le fait des nationalistes-identitaires de la N-VA dont l'objectif avoué reste la scission de la Belgique, mais il est commis avec la complicité du MR. Les propos du ministre Reynders qui annonçait pouvoir réduire



de moitié l'effort demandé aux institutions culturelles fédérales ne nous rassurent pas du tout. Tout d'abord parce qu'il évoque la piste d'autres sources de financement – privées s'entend – ce qui reviendrait à franchir un pas supplémentaire dans la voie de la privatisation de la culture ; d'autre part, parce qu'il s'est fait recadrer illico par la ministre N-VA de la politique scientifique, indiquant qui dirige en réalité ce gouvernement.

Les coupes budgétaires exigées dans ces institutions portent spécifiquement sur le personnel : de l'ordre de 2 % d'année en année ; les frais de fonctionnement 20 % et les investissements, 30 % dans le cas du Musée de l'Afrique centrale de Tervuren. Soit des pertes de moyens de 16 % à 30 % selon les cas, ce qui est considérable et remet en cause l'existence même de ces institutions.

C'est inacceptable pour les syndicalistes et démocrates bruxellois que nous sommes. L'art et la culture sont des domaines qui, même s'ils sont appréciés diversement, dépassent les clivages et participent à l'émancipation des citoyens. Ils nous rassemblent comme la solidarité et l'idéal de justice sociale. Ils nous offrent un élan vertical qui en tant qu'horizon commun nous unit. Une voie vers l'universel que nous défendons et qui s'oppose au racaputage national-séparatiste.

*Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP*

1. C'est à peu de choses près la traduction d'une réplique de la pièce *De Schlageter* écrite en 1933 par l'auteur pronaï Hans Johst.



www.cgsp-acod-bru.be



130 000 fois **MERCI !**

Vous avez été formidables ! Grâce à vous toutes et tous la grande manifestation interprofessionnelle a été un immense succès !

Même si cette action a été entachée par quelques énergumènes qui n'y avaient pas leur place, elle aura été très digne jusqu'à la fin.

Toutefois, ce ne sera pas suffisant et nous comptons sur **VOUS** pour continuer à soutenir largement les actions programmées par le front commun syndical, car ce gouvernement antisocial persiste et signe, même s'il veut faire croire que le dialogue social reste ouvert, quelle hypocrisie !

À plusieurs reprises le locataire de la Maison communale d'Anvers a confirmé qu'il n'était pas question de toucher à l'accord de gouvernement.

Le dialogue social consistera donc uniquement à savoir par quel chemin nous arriverons aux objectifs fixés par le gouvernement Michel, que nous ne qualifierons pas de 1^{er} ne voulant pas en voir un second.

Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore compris voici quelques objectifs choisis :

A. Réforme des pensions

- recul de l'âge de la pension légale (maximum 67 ans à l'horizon 2013) ;
- recul de l'âge de la pension anticipée (62,5 ans en 2017, 63 ans en 2018) ;
- plus de pension de survie à partir de 2025 avant l'âge de 55 ans ;
- suppression du bonus de pension à partir du 1^{er} janvier 2015 ;
- réforme du système de pension des fonctionnaires visant à aligner le régime sur ceux du secteur privé (fin du traitement quinquennal ou décennal) ;
- la bonification de diplôme dans la durée de la carrière sera supprimée progressivement et dans un second temps on envisagerait la suppression de la bonification de diplôme pour le calcul de la pension ;
- durant la législature, suppression des tantièmes préféren-

tiels, toutes les pensions seront constituées au tantième 1/60^e (tant pour le calcul que pour la durée de carrière) ;

- les périodes assimilées pour le personnel contractuel devenant statutaire ne seront plus comptabilisées comme pension fonctionnaire mais bien salariée ;
- réduction de la prise en compte de certaines périodes assimilées (interruption de carrière normale, etc.) ;
- favoriser les 2^e et 3^e piliers de pension (pension par capitalisation)...

B. Fonction publique

- maintien de la politique de remplacement sélective du personnel ;
- réduction des budgets de fonctionnement ;
- amélioration de l'effectivité de la motivation du licenciement et du droit disciplinaire ;
- traitement individualisé basé sur des prestations ;
- à terme : complément de traitements temporaires et flexibles pour les fonctions en pénurie ;
- harmonisation des congés et temps partiels sur les régimes du secteur privé ;
- introduction légale du travail intérimaire ;
- managers désignés pour la durée de la législature ;
- harmonisation des systèmes de départ anticipés à la retraite (congé préalable, disponibilité ou autres) avec les conditions pour le chômage individuel avec complément d'entreprise...

Le catalogue des horreurs ne s'arrête malheureusement pas là.

Pour nous, c'est inacceptable et peu importe que suite à la concertation sociale on y arrive à pied, à cheval ou en voiture... **ON N'EN VEUT PAS !**

Restons mobilisés et participons toutes et tous aux grèves tournantes des 24/11, 1/12 et 8/12 ainsi qu'à la grève générale du 15/12/2014, pour un programme gouvernemental plus juste !

R. Vansaingele

Changements à la tête du secteur AMiO

Suite à l'élection au mandat de Secrétaire général de la CGSP flamande du Camarade Guido Rasschaert, il a fallu procéder à l'élection au niveau du secteur AMiO d'un nouveau Secrétaire général néerlandophone.

À l'issue des congrès extraordinaires du secteur Overheidsdiensten et du secteur fédéral AMiO d'octobre 2014, ont été élus respectivement aux mandats de Secrétaire général et Secrétaire fédéral les Camarades Gino Hoppe et Eddy Plaisier.

Le bureau exécutif fédéral du secteur a dû dans la foulée procéder à une nouvelle répartition des **tâches fédérales** entre les différents permanents du secteur fédéral AMiO, le tableau ci-après reprend schématiquement ces compétences.

Secrétaire permanent	Compétences fédérales
Roland Vansainge Secrétaire général (F)	• International (avec Gino Hoppe). • Comité B (avec Gino Hoppe). • Comité de Secteur II – Finances : - <i>SPF Finances (y compris la Commission « Fiscalité »)</i> ; - <i>Service des pensions du secteur public (SdPSP)</i>. • Loterie nationale (avec Jean-Pierre Van Autrève). • Commission fédérale des pensionnés (avec Gino Hoppe).
Gino Hoppe Secrétaire général (N)	• International (avec Roland Vansainge). • Comité B (avec Roland Vansainge). • Comité de Secteur III – Justice (avec Michel Jacobs) : - <i>SPF Justice</i> ; - <i>Greffes et Parquets</i>. • Comité de Secteur V – Intérieur : - <i>SPF Intérieur</i>. • Commission fédérale des pensionnés (avec Roland Vansainge).
Michel Jacobs Secrétaire fédéral (F)	• Comité de Secteur III – Justice (avec Gino Hoppe) : - <i>SPF Justice</i> ; - <i>Greffes et Parquets</i>.

Patrick Minet Secrétaire fédéral (F)	• Comité de Secteur I – Administration générale : - <i>SPF Chancellerie du Premier ministre ;</i> - <i>SPF Personnel et Organisation ;</i> - <i>SPF Budget et Contrôle de la Gestion ;</i> - <i>SPF Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict) ;</i> - <i>Régie des Bâtiments ;</i> - <i>Corps Interfédéral de l'Inspection des Finances.</i> • Comité de Secteur IV – Affaires économiques : - <i>SPF Économie.</i> • Comité de Secteur VII – Affaires étrangères : - <i>SPF Affaires étrangères (y compris Outremer).</i>
Jean-Pierre Van Autrève Secrétaire fédéral (N)	• Comité de Secteur I – Administration générale : - <i>Établissements scientifiques fédéraux.</i> • Comité de Secteur XI – Emploi et Travail : - <i>SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.</i> • Comité de Secteur XII – Santé publique : - <i>SPF Santé publique.</i> • Comité de Secteur XIII – Sécurité sociale : - <i>SPF Sécurité sociale.</i> • Loterie nationale (avec Roland Vansaingele).
Eddy Plaisier Secrétaire fédéral (N)	• Comité de Secteur VI – Mobilité et Transports : - <i>SPF Mobilité et Transports.</i> • Comité de Secteur XIV – Défense : - <i>Ministère de la Défense (Civils et Militaires) ;</i> - <i>IGN.</i> • Le Parlement fédéral et ses organes : - <i>Parlement fédéral ;</i> - <i>Cour des comptes.</i> • Comité de Secteur XIII – Sécurité sociale - <i>Fedasil.</i> • Parastataux fédéraux : - <i>Bureaux implantés en Flandre.</i>

R. Vansainge

COMITÉ B

Sélection et carrière des agents

Ce 6 octobre 2014 a été publié au Moniteur belge l'arrêté royal du 25 septembre 2014 portant diverses mesures relatives à la sélection et à la carrière des agents de l'État.

Quelles sont les implications ?

A. Au niveau du fonctionnement de Selor

En cas d'absence, l'Administrateur-délégué de Selor pourra être remplacé par un titulaire d'une fonction de management N-2 ou un agent nommé dans la classe A4.

D'autre part, l'Administrateur-délégué de Selor pourra déléguer aux membres du personnel des niveaux A et B qu'il désigne, la signature de certaines pièces et correspondances.

B. Au niveau de la carrière des personnels

1) Contractuel devenant stagiaire ou obtenant un nouveau contrat

Un membre du personnel qui est en service au 31 décembre 2013 et qui devient stagiaire après le 1^{er} janvier 2014 dans un grade équivalent ou la

même classe conservera son traitement acquis comme contractuel si celui-ci est plus favorable que le traitement dû dans sa nouvelle situation.

De même, un contractuel qui obtient un nouveau contrat dans les 12 mois de la fin de son précédent contrat maintiendra son traitement acquis, tout en se voyant attribuer une nouvelle échelle de traitement.

À noter que cette mesure entre en vigueur à la même date que la nouvelle carrière pécuniaire, soit au 1^{er} janvier 2014.

2) Accession au niveau A

Si vous êtes titulaire d'un brevet général d'accession au niveau 1, vous pourrez de nouveau le faire valoir à partir du 1^{er} novembre 2014. L'Autorité a enfin compris son erreur de ne reconnaître initialement que les brevets techniques.

3) Accession au niveau B

Si en tant qu'agent du niveau C vous êtes lauréat de la première série d'épreuves d'accession au niveau A, vous êtes dispensé de l'épreuve géné-

rale d'accession au niveau B (entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2014).

C. Réserves de recrutement

Vous ne serez plus rayé d'une réserve de recrutement si vous avez refusé trois offres d'emploi. Attention toutefois au fait que les réserves de recrutement ne sont pas éternelles.

Lorsque des lauréats d'épreuves différentes (sélections comparatives) participent à une même épreuve complémentaire, un classement sera opéré sur base de cette épreuve complémentaire et ce classement sera prioritaire.

D. Position de la CGSP

La CGSP a marqué son accord sur le projet d'arrêté royal hormis les articles relatifs à l'organisation de Selor où il y avait de notre part désaccord dans la mesure où les modifications apportées permettraient à des membres du personnel contractuel d'intervenir dans la sélection des membres du personnel statutaire.

R. Vansaingele



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

BELSPPO ET LES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES

Le gouvernement inocule le virus Ebola à la politique scientifique et aux ESF !

Dans l'accord gouvernemental, on peut lire : « Afin de rencontrer les objectifs européens en matière de R&D et d'innovation, le gouvernement mettra l'accent sur une meilleure concordance politique vis-à-vis des Régions en matière de recherche et de service public scientifique ».



Louable intention s'il en est sauf si on s'accroche quelque peu à la notion de « concordance politique » qui, à notre estime, ne signifie ni plus ni moins que la fin du SPP Politique scientifique (Belspo).

Il s'agit, par ailleurs, d'une incitation à la privatisation d'un certain nombre d'établissements scientifiques fédéraux (ESF) tels que l'Observatoire royal de Belgique, l'Institut d'Aéronomie spatiale de Belgique ou l'Institut royal Météorologique de Belgique en leur octroyant un statut de personnalité juridique.

Quant aux autres établissements tels que l'Institut royal belge des Sciences naturelles, la Bibliothèque royale de Belgique, l'Institut royal du Patrimoine artistique, les Musées royaux d'Art et d'Histoire, les Musées royaux des Beaux-arts de Belgique, le Musée royal de l'Afrique centrale et les Archives de l'État en Belgique, on est occupé à préparer leur transfert à terme vers les entités fédérées.

La nouvelle structure de ces ESF sera basée sur une autonomisation des différents établissements. Toutefois, on examinera l'opportunité de réaliser cela en collaboration avec, entre autres, des acteurs privés, d'autres autorités publiques et des institutions académiques. Pour d'aucuns, ce refrain est peut-être agréable à entendre mais ils doivent bien se rendre compte qu'il faudra faire des économies et que leur dotation sera rabotée chaque année.

12 % d'économies sur le personnel, 20 % sur les frais de fonctionnement et 30 % sur les investissements, ce n'est pas de la petite bière. Fini de rêver à de grands projets.

Désormais, rénovation et entretien des infrastructures de valeur existantes auront priorité sur des initiatives nouvelles.

On veut manifestement éviter de fourguer à la Flandre une deuxième ruine à l'instar du Jardin Botanique. Mais pire encore, nous craignons que des emplois passent à la trappe. En effet, par des considérations de rationalisation, il est imposé à ces institutions de développer des « services partagés » pour faire des économies d'échelles indispensables (par exemple : B&B, ICT, logistique, gardiennage, traductions, etc.).

Dans la même optique de rationalisation que pour les ESF, Belspo est supprimé et sera intégré ailleurs comme direction générale. Avec cette décision brève et abrupte, on taille sans pitié dans ce SPP et son personnel qui est placé devant un fait accompli.

La disparition de Belspo ne signifie pas seulement la fin de la gestion des programmes de recherche et de la contribution belge à l'organisation aérospatiale européenne mais également la fin de tout le support (personnel, réglementation du travail, budget, assistance juridique...) aux 10 ESF cités ci-dessus !

Comment ceux-ci vont s'en tirer, on se le demande. Une absurdité incommensurable. Belspo était un des trois nommés pour l'Award de la meilleure Organisation publique de l'année 2014... ! ?

L'ensemble des ressources en personnel et des moyens financiers que les départements fédéraux consacrent aux activités spatiales sera regroupé au sein d'un Office interfédéral pour l'Espace, doté de la personnalité juridique, associant les Régions. Celui-ci doit viser une répartition équitable du retour sur investissement entre les différentes Régions. Cet outil verra le jour dans le strict cadre de l'enveloppe budgétaire actuelle et générera même des économies. Pourtant, des pertes d'emplois ne sont pas à exclure.

Le but serait-il, après les avoir préalablement regroupés et écrémés, de mettre en vitrine l'Institut d'Aéronomie spatiale de Belgique, l'Institut royal Météorologique de Belgique et l'Observatoire royal de Belgique pour ensuite les « bazar-der » au privé ? Faudra-t-il demain payer pour avoir des

prévisions météo ? Veut-on réserver les visites de musées à une élite dans la mesure où l'entrée au musée coûtera cinq fois plus cher ?

Le gouvernement a inoculé le virus Ebola à la politique scientifique fédérale et aux ES. Cette fois, cette attaque virale va engendrer des lésions irréparables. On est en train de préparer assidûment la privatisation et la communautarisation de ces activités. Nous sommes avant tout profondément préoccupés et attentifs à la situation du personnel. La CGSP met bien évidemment tout en œuvre pour garantir la sécurité d'emploi du personnel, en concertation si possible, par la lutte si nécessaire.

J.-P. Van Atrève



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

Cour constitutionnelle – Arrêt n°158/2014 du 30 octobre 2014

Un recours en annulation partielle de l'article 81 de la loi-programme du 28 juin 2013 a été initié sur base de l'exclusion du régime plus favorable de cumul d'une pension de retraite et d'un revenu professionnel pour les personnes qui ont été mises d'office à la retraite pour cause d'incapacité physique, car cette disposition créait une différence de traitement dénuée de justification entre les personnes mises d'office à la retraite avant l'âge de 65 ans selon qu'elles l'ont été pour cause d'incapacité physique ou pour un autre motif.



L'exclusion du régime plus favorable de cumul attaquée repose sur le motif pour lequel l'agent n'ayant pas encore atteint l'âge de 65 ans est mis à la retraite d'office.

Les personnes mises à la retraite d'office pour le motif que la loi ou la réglementation prévoit, à un âge antérieur à 65 ans, bénéficient du régime plus favorable, alors que les personnes mises à la retraite d'office **pour cause d'incapacité physique ne bénéfi-**

cient pas de ce régime plus favorable. Dès lors, les premières peuvent cumuler leur pension de retraite avec un revenu professionnel jusqu'à concurrence de 17 492,17 ou 21 865,23 € (indépendant ou salarié) alors que les secondes ne peuvent cumuler leur pension de retraite avec un revenu professionnel que jusqu'à concurrence de 6 056,01 ou 7 570,00 € (indépendant ou salarié).

La Cour constitutionnelle a suivi le raisonnement des requérants en estimant que **la mesure attaquée ne poursuit pas un objectif de sauvegarde du régime des pensions ou de la sécurité sociale.** L'exclusion du régime favorable de cumul des agents mis d'office à la retraite avant l'âge de 65 ans pour cause d'incapacité phy-

sique a, en outre, **des conséquences disproportionnées** dès lors que ces personnes ne bénéficient pas, par hypothèse, d'une pension complète et risquent donc de se trouver dans une situation précaire.

Il en va d'autant plus ainsi qu'en vertu de l'article 91 de la même loi-programme du 28 juin 2013, il leur est désormais interdit de cumuler leur pension de retraite avec un revenu de remplacement, telle qu'une indemnité d'invalidité.

La disposition attaquée n'est applicable, en l'état, **qu'aux militaires.** En revanche, l'hypothèse de la mise à la retraite d'office avant l'âge de 65 ans pour cause d'incapacité physique **peut se présenter pour toutes les catégories d'agents visées par la disposition attaquée.** Contrairement à ce que soutenait le Conseil des ministres, l'annulation des mots « *pour une raison autre que l'incapacité physique* » n'a pas pour

conséquence de créer une différence de traitement entre les militaires mis à la retraite d'office pour cause d'invalidité physique et les autres agents mis à la retraite d'office pour la même cause.

La Cour constitutionnelle a donc estimé que le recours était fondé et qu'il y a lieu d'annuler, dans l'article 81, a), de la loi-programme du 28 juin 2013, les mots « pour une raison autre que l'invalidité physique ».

La limite de cumul est donc relevée à 17 492,17 ou 21 865,23 €, au lieu de 6 056,01 ou 7 570,00 €, selon que le cumul se fait respectivement comme indépendant ou salarié.

Philippe Vande Castele
Avocat au barreau d'Anvers
 Klamperdreef, 7 à 2900 Schoten
 GSM : 0475/64 82 76
 Téléphone : 036/58 60 37

Recours introduit par Luc Detiloux (civil-défense), Hervé Scoufflaire et Didier Mairesse (ex-militaires), Patrick Descy et Patrick Cansse (militaires).

P. Descy

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SECTEUR IX – PAPO

Réagissez ! Nous comptons sur vous !

À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous nous préparons à mener des actions massives contre les mesures drastiques d'économies que le gouvernement fédéral s'apprête à mettre en œuvre.

Ces mesures sont notamment la non-indexation des salaires en 2015 (peut-être même pour quelques années de plus), le relèvement de l'âge de la pension, le calcul de celle-ci sur l'ensemble de la carrière et non sur les dix dernières années, sans compter les autres mesures qui affecteront directement votre porte-monnaie et donc vos conditions de vie.

Bien que nous ayons eu l'engagement verbal des ministres de tutelle du gouvernement de la Communauté française, il est à déplorer que les propositions budgétaires pour les années 2015 et 2016 faites récemment par ces derniers sont de ZÉRO % par rapport aux dotations de 2014.

On nous dit que ces mesures seront non préjudiciables pour le personnel ouvrier temporaire des établissements scolaires, mais ne nous y trompons pas ils seront les premiers en ligne de mire. Il va sans dire que, nonobstant le fait

de la non-indexation des dotations et des économies de six millions d'euros par an sur trois ans dus au lissage des accords du Décret Saint Boniface, les années futures sont synonymes de coupes sombres parmi le personnel ouvrier des écoles.

Camarades, il est l'heure de nous mobiliser et de réitérer les actions déjà menées les **6 et 24 novembre** ainsi que le **1^{er} décembre 2014**.

Nous comptons donc à nouveau sur votre totale implication à vous faire entendre au travers des autres grèves qui seront menées durant ce mois de décembre, pour rappel le 8, et plus particulièrement le 15 décembre 2014.

Votre force de persuasion afin de sensibiliser un maximum de vos collègues sera gage de succès car ces mesures risquent de toucher chacun d'entre nous.

Nous entendons encore de trop nombreuses réactions négatives face aux actions de grève ou de manifestation

en arguant sur le fait qu'il ne faille pas prendre les enfants ou parents en otage, que ça ne sert à rien car il est trop tard, qu'on ne peut s'absenter de son poste sous peine de représailles, que seuls les fainéants font grève !

Camarades ! Réveillez-vous ! Personne ne vous aidera à remplir votre caddie au supermarché, personne ne vous offrira le plein de carburant de votre voiture, personne ne vous aidera à travailler jusqu'à un âge indécent, personne ne vous aidera à améliorer votre pension trop faible.

Vous avez été nombreux à nous rejoindre dans les rues de Bruxelles ce 6 novembre.

À présent notre souhait, qui doit être aussi le vôtre, est de mettre le pays à l'arrêt ce 15 décembre afin de manifester notre colère et que celle-ci soit entendue.

M. Jacobs et M. Baldan

À LIRE

**À nos amis**

À ceux pour qui la fin d'une civilisation n'est pas la fin du monde ;
 À ceux qui voient l'insurrection comme une brèche, d'abord, dans le règne organisé de la bêtise, du mensonge et de la confusion ;
 À ceux qui devinent, derrière l'épais brouillard de « la crise », un théâtre d'opérations, des manœuvres, des stratégies – et donc la possibilité d'une contre-attaque ;
 À ceux qui portent des coups ;
 À ceux qui guettent le moment propice ;
 À ceux qui cherchent des complices ;
 À ceux qui désertent ;
 À ceux qui tiennent bon ;
 À ceux qui s'organisent ;
 À ceux qui veulent construire une force révolutionnaire, révolutionnaire parce que sensible ;
 Cette modeste contribution à l'intelligence de ce temps.

Sept ans après « *L'insurrection qui vient* », le « **Comité invisible** » publie ce nouveau pamphlet politique et poétique sur les révolutions d'aujourd'hui.

Comité invisible, À nos amis, La Fabrique Éditions, Paris, octobre 2014, 250 p., 10 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités
- 3 /** Édito • La division : un danger ! Une obligation : l'unité !
- 4 /** Dossier • Le coup de foudre social
- 7 /** Le mot qui pue • Sauvage, vous avez dit sauvage ?
- 8 /** IRB • Attaque gouvernementale contre la culture à Bruxelles

Infos AMiO

- 9 /** Édito • 130 000 fois MERCI !

Information générale

- 10 /** Changements à la tête du secteur AMiO

Fédéral

- 12 /** Comité B • Sélection et carrière des agents
- 13 /** Belspo et les Établissements scientifiques • Le gouvernement inocule le virus Ebola à la politique scientifique et aux ESF !
- 14 /** Défense - Militaires • Cour constitutionnelle

Communauté française

- 15 /** Secteur IX – PAPO • Réagissez ! Nous comptons sur vous !

- 16 /** À lire

www.cgspwallonne.be

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11